

Politique – Stage en double statut (stagiaire/employé.e)

Baccalauréat en psychoéducation

PSE5036 — Stage 1 | PSE5046 — Stage 2

CONTEXTE

Certaines personnes étudiantes au baccalauréat en psychoéducation travaillent dans un milieu d'intervention psychosociale. Dans le cas où une personne étudiante désire réaliser ses stages de baccalauréat en psychoéducation dans son milieu de travail en contexte de double statut (stagiaire/employé.e), les conditions et procédures énoncées dans la présente politique doivent être respectées et suivies.

DURÉE DU STAGE

Stage 1 : Minimum de 252 heures au trimestre d'automne, selon les mêmes modalités que les personnes étudiantes avec un statut régulier (18h/semaine, 3 jours/semaine, 14 semaines).

Stage 2 : Minimum de 252 heures au trimestre d'hiver, selon les mêmes modalités que les personnes étudiantes avec un statut régulier (18h/semaine, 3 jours/semaine, 14 semaines).

Pour réaliser un stage en double statut, en plus de respecter les conditions ci-après, la personne étudiante doit s'engager à réaliser, sur les 18h/semaine obligatoires, au moins **12 heures de stage non rémunérées** pour garantir l'atteinte des objectifs de stage et la réponse aux exigences du programme.

Une possibilité de 6 **heures (maximum)** des heures de travail en tant qu'employé.e pourra être reconnue comme faisant partie des heures de stage, selon décision du comité d'évaluation¹.

Sans entente avec le comité d'évaluation², le stage prendra la formule régulière (18h non rémunérées/semaine) dans un autre programme, service ou point de service que celui dans lequel la personne étudiante travaille.

CONDITIONS À RESPECTER

La personne étudiante doit fournir :

- Une lettre visant à :
 - *Démontrer qu'elle répond aux critères d'admissibilité ;*
 - *Démontrer quels objectifs de stage pourront être atteints dans le cadre du poste actuel – Se référer à la liste des objectifs disponible dans le guide de maîtrise/guide de formation pratique.*
 - *Démontrer comment ces objectifs pourront être atteints dans le cadre du poste actuel.*
- Son relevé de notes officiel.

¹ Il y a un comité par campus. Chaque comité est formé du/de la (co-) directrice du module, du/de la (co-) responsable de programme et de la personne qui coordonne les stages. La composition de ce comité peut être appelé à changer.

² Toutes les personnes étudiantes désirant faire une demande de stage en double statut devront présenter leur dossier au comité d'évaluation.

L'employeur.e doit fournir :

- Une preuve que la personne étudiante cumule un minimum de 5 années d'expérience dans un poste en intervention, en date du 15 août précédant le stage.
- Une lettre démontrant concrètement les conditions favorables à l'atteinte des objectifs de stage –
* *Se référer à la liste des objectifs disponible dans le guide de maîtrise/guide de formation pratique.*
- Une description officielle des rôles, mandats et tâches de l'employé.e en lien avec le poste et le titre d'emploi.
- Une confirmation du titre d'emploi et du poste, que c'est un poste permanent (non un remplacement), occupé depuis au moins un an à temps plein ou qu'un minimum de 1 750 heures ont été travaillées dans le cadre d'un poste à temps partiel, et que la période de probation est complétée avec succès.

Autres conditions :

- *Sauf exception*³, la personne étudiante sera attitrée à une personne intervenante d'expérience, qui ne doit pas être son.s.a supérieur.e immédiat.e ni une personne avec laquelle elle entretient un lien personnel/amical.
- *Sauf exception*, les heures de stage (minimum 12h) doivent être effectuées dans un autre programme, service ou point de service que celui dans lequel la personne étudiante travaille.
- *Sauf exception*, les personnes auprès desquelles la personne étudiante interviendra sont de nouvelles personnes, informées de son statut de stagiaire en psychoéducation et de son pairage avec une personne professionnelle du milieu.

PROCÉDURE ET RESPONSABILITÉS

La personne étudiante doit :

- Au plus tard le 15 novembre, fournir tous les documents demandés (conditions à respecter, points 1 et 2) à la personne qui coordonne les stages. Une demande incomplète ou remise après cette date ne sera pas considérée.
- Être disponible pour répondre aux questions lors de la rencontre du comité d'évaluation.
- À la suite d'une réponse favorable, fournir tous les documents ainsi que l'avis et les recommandations du comité à la personne superviseuse de stage (avant la 1re supervision).

La personne qui coordonne les stages :

- Aviser la personne (co-)responsable de programme du nombre de demandes à évaluer.
- Transmettre les documents à la personne (co-)directrice du module.
- Transmettre la décision du comité à la personne étudiante.

La personne (co-)directrice du module :

- Après réception des documents, convoquer le comité.
- Transmettre les documents aux membres du comité.
- Présider la rencontre du comité.

Les membres du comité d'évaluation :

- Prendre connaissance des documents et, au besoin, rencontrer la personne étudiante.
- Évaluer la qualité et la faisabilité de la demande.
- Statuer sur le nombre d'heures conjointes stage/travail par semaine qui sera autorisé (0 à 6 heures).

³ Ces exceptions sont consenties par les membres du comité d'évaluation après étude du dossier.

AIDE-MÉMOIRE

La demande doit être envoyée à la personne qui coordonne les stages avant le 15 novembre.

Critères d'admissibilité :

- ☐ Cumuler plus de 5 années d'expérience dans un poste d'intervention, en date du 15 août précédent l'entrée en stage.
- ☐ Être titulaire d'un poste permanent (pas un remplacement) ;
- ☐ *Temps plein en intervention depuis au moins un an*
OU
- ☐ *Temps partiel ayant cumulé un minimum de 1 750 heures en intervention*
- ☐ Période de probation complétée avec succès, en date du dépôt de la demande ;
- ☐ Possibilité de faire les heures de stage (minimum 12h) dans un autre programme ou point de services que celui dans lequel la personne étudiante travaille actuellement ;
- ☐ Possibilité d'être accompagné.e par une personne professionnelle-partenaire membre de l'Ordre professionnel des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (cette personne ne peut pas être le/la supérieur.e immédiat.e ni une personne avec laquelle elle entretient un lien personnel/amical) ;
- ☐ Les personnes auprès desquelles elle interviendra dans le cadre du stage sont de nouvelles personnes, informées de son statut de stagiaire en psychoéducation ;

Documents à fournir par la personne étudiante :

L'employeur.e :

- ☐ Une lettre démontrant concrètement les conditions favorables à l'atteinte des objectifs de stage – *Se référer à la liste des objectifs disponible dans le guide de maîtrise/guide de formation pratique.*
- ☐ Une description officielle des rôles, mandats et tâches de l'employé.e en lien avec le poste et le titre d'emploi ;
- ☐ Une confirmation du titre d'emploi et du poste, du caractère permanent, de la durée d'occupation et de la complétion de la probation.

La personne étudiante :

- ☐ Une lettre visant à :
 - *a. Démontrer qu'elle répond aux critères d'admissibilité ;*
 - *b. Démontrer quels objectifs pourront être atteints dans le cadre du poste actuel – Se référer à la liste des objectifs disponible dans le guide de maîtrise/guide de formation pratique.*
 - *c. Démontrer comment les objectifs pourront être atteints dans le cadre du poste actuel.*
- ☐ Son relevé de notes officiel.

STAGE 1	STAGE 2
- Contribuer à la cueillette de données auprès de divers répondants à l'aide de grilles et méthodes d'observation directes et indirectes, pertinentes et valides, standardisées ou non (observation) ; - Faire une synthèse des observations et formuler une hypothèse clinique pertinente à la suite de la cueillette de données (PAD et PEX, facteurs de risque et de protection) (évaluation pré intervention); - Formuler des objectifs clairs et précis qui mettent à profit les ressources de la personne et celles de son environnement afin d'identifier des stratégies d'intervention adaptées aux besoins et caractéristiques de la clientèle (planification); - Participer à la mise en place des conditions propices à la réalisation des interventions et des activités, en tenant compte des caractéristiques de la clientèle et du milieu (organisation); - Co-animer des activités individuelles et de groupe permettant à la clientèle de se mobiliser face aux objectifs poursuivis et de répondre à leurs besoins (animation); - Identifier les événements qui sont significatifs et les utiliser afin de favoriser les apprentissages en vue de leur généralisation (utilisation); - Identifier les forces et les limites de ses interventions (ou activités professionnelles) (évaluation post); - Transmettre verbalement les résultats (pertinents) de ses activités professionnelles conformément aux lois, normes et obligations relatives à la profession (communication).	- Recueillir lui-même des données cliniques auprès de divers répondants, de façon méthodique à l'aide de diverses grilles et méthodes d'observation systématique (directes et indirectes, pertinentes et valides, standardisées) (observation); - Faire une synthèse des observations et formuler des hypothèses cliniques pertinentes découlant de sa collecte de données (PAD et PEX, f. de risque et de protection), de manière à apporter une contribution à une étude de cas interdisciplinaire et répondre aux besoins de la clientèle (évaluation pré-intervention); - Élaborer des plans d'intervention selon une approche systémique : formuler des objectifs clairs et précis qui mettent à profit les ressources de la personne et celles de son environnement afin d'identifier des stratégies d'intervention adaptées à la clientèle et de concevoir des activités psychoéducatives qui répondent aux besoins de l'individu et de son environnement (planification); - Mettre en place, de façon autonome, les conditions propices à la réalisation des interventions et des activités, en tenant compte des caractéristiques de la clientèle et de son environnement (organisation); - Animer des activités individuelles (rencontres cliniques) et de groupe (minimum 3 personnes) permettant à la clientèle de se mobiliser face aux objectifs poursuivis et de répondre à leurs besoins tout en créant un dynamisme dans son environnement et mobiliser les personnes afin de stimuler les apprentissages et les comportements souhaités (animation); - Identifier les événements qui sont significatifs et les utiliser tant en individuel qu'en groupe afin de favoriser les apprentissages en vue de leur généralisation (utilisation); - Apprécier l'impact de ses interventions en décrivant les forces et les limites de celles-ci et en identifiant les moyens et les correctifs permettant d'améliorer ses opérations professionnelles (évaluation post-situationnelle); - Transmettre objectivement et professionnellement par écrit et verbalement les résultats pertinents de ses interventions et de ses activités professionnelles conformément aux lois, normes et obligations relatives à la profession (communication).